

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Avis de projet de fixation de tarifs et de prix limites de vente au public (PLV) en € TTC des prothèses capillaires visés au chapitre 2 du titre I^{er} de la liste prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

NOR : SSAS1835085V

Le comité économique des produits de santé fait connaître son intention de fixer les tarifs et les prix limites de vente au public (PLV) en euros TTC des prothèses capillaires comme suit :

CODE	LIBELLE	Tarif en € TTC	PLV en € TTC
1xxxxx1	Prothèse capillaire totale, classe I. Ce code inclut la prise en charge d'un accessoire textile.	350,00	350,00
1xxxxx2	Prothèse capillaire totale, classe II. Ce code inclut la prise en charge d'un accessoire textile.	250,00	700,00
1xxxxx3	Prothèse capillaire partielle. Ce code inclut la prise en charge d'un accessoire textile.	125,00	125,00
1xxxxx4	Accessoires capillaires, 3 accessoires.	20,00	40,00

Les fabricants et les distributeurs peuvent présenter des observations écrites ou demander à être entendus par le comité économique des produits de santé dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.